

PREFECTURE

PREFET DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques et de la réglementation  
2<sup>ème</sup> bureau  
Réglementation, administration générale et élections

Section élections

Mme LEMARQUAND : 02.33.75.46.68

Mme HEROUARD : 02.33.75.47.22

M. REGNAUT : 02.33.75.47.21

Fax 02.33.75.47.17

## ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

### ARRETE

portant publication de la liste des candidats dans la 1<sup>ère</sup> circonscription

#### SCRUTIN DE BALLOTAGE

**LE PREFET DE LA MANCHE**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

**VU** l'article R. 101 du code électoral,

**VU** le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

**VU** le tirage au sort effectué à la Préfecture le samedi 19 mai 2012 à 10 h,

**VU** le procès verbal établi le 11 juin 2012 par la commission de recensement général des votes,

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin pour la **PREMIERE CIRCONSCRIPTION**, s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de CANISY, CARENTAN, MARIGNY, MONTEBOURG, PERCY, SAINT-CLAIR SUR ELLE, SAINT-JEAN DE DAYE, SAINT-LO EST, SAINT-LO OUEST, SAINTE MERE EGLISE, TESSY SUR VIRE, TORIGNI SUR VIRE, VILLEDIEU LES POELES

**1 - Monsieur Philippe GOSSELIN,**  
avec comme remplaçant(e) Madame Françoise MOUNIER ;

**2 - Madame Christine LE COZ,**  
avec comme remplaçant(e) Monsieur Douba BANGOURA ;

**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à mesdames et messieurs les maires des communes de la première circonscription à charge, pour eux, d'en assurer la publication.

Saint-Lô, le 12 JUIN 2012

Préfet de la Préfecture  
Le Secrétaire Général,

Christophe MAROT

PREFECTURE

PREFET DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques et de la réglementation  
2<sup>ème</sup> bureau  
Réglementation, administration générale et élections

Section élections

Mme LEMARQUAND : 02.33.75.46.68

Mme HEROUARD : 02.33.75.47.22

M. REGNAUT : 02.33.75.47.21

Fax 02.33.75.47.17

## ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

### ARRETE

portant publication de la liste des candidats dans la 2<sup>ème</sup> circonscription

#### SCRUTIN DE BALLOTAGE

**LE PREFET DE LA MANCHE**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU** l'article R. 101 du code électoral,
- VU** le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,
- VU** le tirage au sort effectué à la Préfecture le samedi 19 mai 2012 à 10 h,
- VU** le procès verbal établi le 11 juin 2012 par la commission de recensement général des votes,
- SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin pour la DEUXIEME CIRCONSCRIPTION s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de AVRANCHES, BARENTON, BRECEY, DUCEY, GRANVILLE, LA HAYE-PESNEL  
ISIGNY LE BUAT, JUVIGNY LE TERTRE, MORTAIN, PONTORSON, SAINT-HILAIRE DU HARCOUET,  
SAINT-JAMES, SAINT-POIS, SARTILLY, SOURDEVAL, LE TEILLEUL

1 - **Monsieur Guénaël HUET**,  
avec comme remplaçant(e) Monsieur Jean-Paul LAUNAY ;

2 - **Monsieur Gérard SAURÉ**,  
avec comme remplaçant(e) Monsieur Bruno REGNAULT ;

**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mesdames et Messieurs les maires des communes de la deuxième circonscription à charge, pour eux, d'en assurer la publication.

Saint-Lô, le 12 JUIN 2012

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,



Christophe MAROT

PREFECTURE

PREFET DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques et de la réglementation  
2<sup>ème</sup> bureau  
Réglementation, administration générale et élections

Section élections

Mme LEMARQUAND : 02.33.75.46.68

Mme HEROUARD : 02.33.75.47.22

M. REGNAUT : 02.33.75.47.21

Fax 02.33.75.47.17

## ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

### ARRETE

portant publication de la liste des candidats dans la 3<sup>ème</sup> circonscription

#### SCRUTIN DE BALLOTAGE

**LE PREFET DE LA MANCHE**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

**VU** l'article R. 101 du code électoral,

**VU** le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

**VU** le tirage au sort effectué à la Préfecture le samedi 19 mai 2012 à 10 h,

**VU** le procès verbal établi le 11 juin 2012 par la commission de recensement général des votes,

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin pour la TROISIEME CIRCONSCRIPTION s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de BARNEVILLE-CARTERET, BREHAL, BRICQUEBEC CERISY LA SALLE, COUTANCES, GAVRAY, LA HAYE DU PUIITS, LES PIEUX, LESSAY, MONTMARTIN SUR MER, PERIERS, SAINT-MALO DE LA LANDE, SAINT-SAUVEUR LENDELIN, SAINT-SAUVEUR LE VICOMTE, VALOGNES

1 - **Monsieur Stéphane TRAVERT**,  
avec comme remplaçant(e) Madame Delphine FOURNIER ;

2 - **Monsieur Alain COUSIN**,  
avec comme remplaçant(e) Madame Frédérique BLEICHER ;

**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mesdames et Messieurs les maires des communes de la troisième circonscription à charge, pour eux, d'en assurer la publication.

Saint-Lô, le 17 JUN 2012

M  
Vice le Préfet  
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT